

La présidente rend compte

Gabriela Rüttimann



Assemblée des membres du 26 mars 2020 annulée

Le coronavirus avait déjà complètement embrasé la Suisse à la clôture de la rédaction de cette édition d'*à jour!* Cela nous a amenés à repousser l'assemblée des membres à une date encore indéterminée. La conférence du 28 mars 2020 « Tendances allant dans le sens de l'académisation de la formation continue en psychothérapie » a malheureusement dû être annulée. Nous essayerons de la rattraper à l'automne de cette année. Nous vous tiendrons au courant.

Aperçu général de la situation du modèle de prescription

L'ASP continue à être fort occupée par les travaux de préparation de la nouvelle réglementation de la psychothérapie, dont nous attendons la venue avec beaucoup d'espoir. Des discussions ont lieu entre les associations, les médecins et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en vue de mettre en place un consensus quant à la structuration du futur exercice de la profession susceptible d'être présentée au Conseil fédéral. On ne peut que se réjouir à cette occasion que les discussions avec les associations de psychiatres aient également repris. Il est maintenant opportun de nous présenter dès à présent devant le Conseil fédéral avec nos demandes communes, afin de ne pas courir le risque de nous faire tout simplement imposer une décision « d'en haut » sans concertation.

Le groupe tarifaire a entretemps déjà lancé les discussions avec les assurances maladies par rapport au tarif qui doit être négocié pour les traitements psychothérapeutiques. Et ce avant la décision du Conseil fédéral : cela fait en effet sens parce que l'introduction du modèle de prescription doit suivre rapidement cette décision. Pour les négociations, nous avons fait appel à un expert externe ayant de l'expérience dans les questions tarifaires et qui nous fait profiter de son expertise. Le « modèle de cabinet » que nous avons fait concevoir en 2017 par la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW) garde sa validité et doit seulement être légèrement actualisée. Elle jouera un rôle dans les négociations, du fait qu'elle se fonde sur des chiffres et des circonstances réelles, dont nous avons fait un recensement à l'époque à travers une enquête menée auprès de psychothérapeutes praticiens.

Nous nous sommes mis d'accord entre les associations ASP, FSP et SBAP pour que les trois partenaires participent à parts égales aux coûts financiers suscités par les négociations tarifaires, et jouissent de ce fait également du même droit de codécision.

Succès remporté contre Swisscom Directories

Nous nous sommes défendus avec succès contre l'introduction du portail de recherche *psychotherapie.ch* à travers un courrier adressé à la direction de Swisscom et dans le cadre d'un entretien personnel. Swisscom Directories avait transposé à partir de l'annuaire sur cette plateforme comparative les noms et adresses de psychothérapeutes ainsi que de personnes et organisations du domaine de la santé sans leur demander leur avis. Un tel portail de comparaison ne peut en soi que susciter des questions. Les psychothérapeutes ne peuvent pas simplement être comparés entre eux comme des hôtels ou des destinations de voyage. Notre demande consistait à changer le nom de la plateforme de recherche, ou que seuls des psychothérapeutes reconnus au plan fédéral puissent être saisis. Il apparaît clairement que l'OFSP a également été contacté dans l'intention de créer une interface avec le Registre des professions de la psychologie (PsyReg), et d'obtenir ainsi un accès à toutes les personnes enregistrées. L'OFSP n'a bien entendu pas accepté cette proposition et lui a opposé un refus.

Swisscom Directories a depuis créé d'autres portails de comparaison pour toute une série de professions. Son modèle d'affaires consiste selon toute évidence à encaisser autant de cotisations que possible pour leur inscription de la part d'autant de membres que possible d'une branche professionnelle donnée.

Présentation du film *Wir Eltern*

Pour la deuxième fois, l'ASP a organisé une présentation de film à huis clos à l'attention de ses membres. Nous avons pu cette fois-ci montrer le film *Wir Eltern (Nous autres parents)*, dans lequel un couple de parents laisse leurs jumeaux vivant une puberté tardive détruire peu à peu leur vie jusqu'à se voir contraints de quitter finalement l'appartement commun. À la fin du film, l'auteur et metteur en scène, Eric Bergkraut, qui joue lui-

même le rôle du père dans le film, s'est présenté et a ensuite répondu à mes questions et à celles du public. L'entretien a été animé par Veronica Defièvre. Le film a fourni à la fine matière à beaucoup de discussions animées.

Ce concept connaît du succès et sera renouvelé à l'avenir. Nous avons trouvé en le cinéma RiffRaff à Zurich un partenaire avec lequel de tels événements peuvent être organisés sans complications. Leur succès garantit un format dans lequel un entretien peut avoir lieu avec le producteur*, l'auteur* ou le metteur en scène après la présentation du film. Comme nous ne sommes pas la seule organisation à organiser de telles manifestations, nous devons à chaque fois choisir avec soin le moment et le film.

Conférence nationale sur la promotion de la santé

La 21^e conférence nationale sur la promotion de la santé sous le titre « Mutation technologique dans la promotion de la santé – Renforcer ses compétences au quotidien » a eu lieu fin janvier. Toute une série d'ateliers et de sous-pléniums a traité des questions relatives à la compétence dans le domaine de la santé et de son application à différents groupes d'âge. L'accent a été mis sur la numérisation – eHealth – et les opportunités et défis à relever. Deux exemples à cet égard.

Le Dr. Robert van Bokhoven a présenté le projet Pharos (eHealth4all), qui est mis en œuvre aux Pays-Bas avec succès. Un regard porté sur la re-



Pause de midi lors de la Conférence nationale sur la promotion de la santé 2020

cherche montre sans surprise que les personnes hautement qualifiées ont une espérance de vie nettement supérieure à celles de personnes peu qualifiées. Les personnes de formation modeste ont un état de santé plus mauvais, mènent un style de vie moins sain, prennent davantage de médicaments, sont plutôt chroniquement malades ou sont par exemple soumis à davantage de stress par suite de pauvreté et de dettes. Le projet veut, avec son offre en ligne, atteindre les personnes moins qualifiées afin d'augmenter leur compétence sanitaire. La communication est claire et compréhensible, facile à trouver et se prête aisément à la navigation. Les utilisateurs sont coachés par des spécialistes de la santé et l'offre est mise en œuvre dans des réseaux locaux. Dans son intervention « Le dossier électronique du patient (DEP) promeut-il ou exige-t-il de la compétence dans le domaine de la santé », la Dr. Tania Wenig-Bornholt a défendu l'opinion selon laquelle les personnes ne disposant que d'une compétence limitée dans le domaine de la

santé n'ont pas nécessairement aussi peu de compétences dans le domaine numérique, et que les personnes compétentes au niveau numérique ne sont pas nécessairement compétentes au niveau sanitaire. Pour que le DEP devienne proche des citoyens et orienté vers les utilisateurs, il est donc recommandé de promouvoir la motivation des utilisateurs à l'ouvrir et à l'appliquer. Les contenus doivent être conçus de manière à promouvoir la compétence générale en matière de santé. Il ne suffit pas seulement de proposer des offres en ligne, mais également des « points de contact » hors ligne, qui doivent être mis en réseau et reliés pour habiliter. Outre la mise à disposition des outils nécessaires, leur utilité doit être communiquée à la population. Et les mécanismes de financement doivent finalement être contrôlés et assurés. Wenig-Bornholt est convaincue que l'utilisation continue du DEP promeut également la compétence numérique.

Gabriela Rüttimann est présidente de l'ASP.